



HAL
open science

La zone de confiance, une frontière de deux Etats constitués ?

Dabié Désiré Axel Nassa

► **To cite this version:**

Dabié Désiré Axel Nassa. La zone de confiance, une frontière de deux Etats constitués?. 2007.
halshs-00130425

HAL Id: halshs-00130425

<https://shs.hal.science/halshs-00130425>

Preprint submitted on 12 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La zone de confiance, une frontière de deux Etats constitués ?

NASSA Dabié Désiré Axel
Institut de Géographie Tropicale
22 BB 744 Abidjan 22
dabie@voilà.fr

Résumé – *La crise politico-militaire que traverse la Côte-d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 et dont l'un des effets les plus marquants est la partition du pays, a favorisé la constitution de deux entités territoriales. Une au Nord sous occupation des ex-rebelles et sous l'influence du Mali, de la Guinée et du Burkina Faso et une au sud progouvernemental intégrée à « l'économie monde » avec pour plate-formes les ports et aéroports d'Abidjan, de San-Pédro. Ces deux entités territoriales ainsi constituées, sont en contact viable par la zone de confiance¹ qui fonctionne comme une frontière entre deux Etats de fait.*

Les résultats de l'analyse faite autour de l'organisation administrative, politique et économique de ces deux entités montrent l'existence d'un différentiel. Différentiel exploité par les acteurs de « l'économie populaire », les réseaux marchands, les populations transfrontalières, les ex-rebelles et le gouvernement. Les conséquences de cette situation entraînent une désarticulation de l'espace national et modifient les comportements des acteurs. Ainsi à travers l'analyse de la presse quotidienne qui constitue une source imparfaite mais abondante et de nos propres investigations sur le terrain nous montrons que la crise met en exergue une réorganisation territoriale des échanges, une nouvelle forme de régulation sociale et économique des acteurs et de leur espace.

Mots clés : Côte d'Ivoire ; Organisation spatiale ; Frontière ; Zone de confiance ; Réseaux.

Abstract : - *The politico-military crisis that Côte-d'Ivoire passes through since september 19th 2002 and of which one of the most outstanding effects (impacts, consequences, results) is the partition of the country, promoted the constitution of two territorial entities. A northern part under the occupation of ex-rebels and under the influence of Mali, Guinea and Burkina Faso et and a souther one under the government's authority integrated to "world economy" with as platform the ports and airport of Abidjan and San-Pedro. The two territorial entities constituted in thatway, are in viable contact through the reliable or trustworthy zone.*

The consequences of the outcomes of the anaysis made about the administrative, political and economical orgnisation of both territorial entities show the existence of a differential. Differential exploited by the acters of the "mass economy" traders networks, beyond frontiers populations, ex-rebels and the government. The consequences of the situation bring about a dislocation of the national space and alter the actors behaviors.

The socio-economic and spatial analysis that grew out of the crisis points up a territorial (re)organization of exchanges, a new form of social and economic regulation of the actors and their space.

Keywords : Côte-d'Ivoire ; Sspatial organisation ; Borders ; Rreliable zone ; Network.

¹ Espace qui sépare les ex- rebelles du nord des forces loyalistes et sous le contrôle des forces onusiennes et de la licorne et dans laquelle les différents protagonistes de la crise ne peuvent circuler en armes. C'est une zone qui divise la Côte-d'Ivoire en deux d'Est à l'Ouest (de 60 Km sur 40km).

Introduction

L'observation de la zone de confiance en Côte d'Ivoire, révèle un modelage du territoire ivoirien en deux espaces économiques et politiques originaux et qui s'opposent à celui tracé par les frontières politiques. Cet espace engendre tout une série de disparités : politiques, économiques, disparités de taille, de potentiel des marchés, de politique douanière et fiscale. Il renvoie à la matérialisation et aux fonctionnements d'une frontière entre deux territoires Etatique d'une façon globale et qui est « *le point de convergence, le point de départ et de retour d'une sorte de cycle infini de limitation à la circularité parfaite, l'endroit matériel où à la fois le territoire national commence et s'arrête* » (Velasco-Graciet,1998). Il est aussi perçu comme le marquage extrême des deux territoires, puisqu'il en symbolise en théorie, la limite. Ainsi sa mise en œuvre, renvoie, de manière redoutable, au sacré puisqu'il fait coïncider les limites de deux entités territoriales avec des projets politiques. Il est « *un lieu de contacts où s'opère une rupture* » (Igué, 1995) entre zone gouvernementale et zone occupée par l'ex-rébellion. La zone de confiance façonne un environnement et deux territoires qui désarticulent l'espace national. Cette matérialisation de la zone de confiance pose plusieurs problèmes à l'image de la plupart des frontières.

Le premier de ces problèmes est que ce tracé divise la Côte-d'Ivoire en deux entités territoriales qui fonctionnent comme deux Etats nés dans le vif de l'espace ivoirien, provoquant ainsi des bouleversement sociaux et humains dont les conséquences pèsent sur le vécu des populations.

L'autre problème, corollaire au premier, est la déstructuration des réseaux marchands ouest-africains dont la Côte d'Ivoire constituait l'épicentre bien avant la crise.

Cet article, s'inspirant du fait que tous ces bouleversements que connaît le pays sont favorisés non seulement par la crise actuelle mais également par la matérialisation de la zone de confiance fera un rappel historique des événements qui ont milité en faveur de sa conception dans un premier temps, on abordera ensuite la manière dont elle a été matérialisée sur la carte et mise en conscience ; on analysera enfin, les mécanismes et les pratiques qu'elle a fait émerger dans le Nord et qui font penser à la naissance d'un Etat taillé dans le vif de l'espace ivoirien. C'est de ce point de vue et à propos de ces deux entités complémentaires que sont la zone de confiance comme frontière et les territoires (Nord et Sud) qu'elle a produit que nous illustrerons ici la problématique des objets et des effets géographiques de cette contribution.

I. Genèses diverses

S'agissant de la zone de confiance à l'image des frontières héritées de la colonisation, il est évident qu'elle n'a pas été délimitée par les ivoiriens eux-mêmes. Cela ne signifie pas pour autant qu'elle leur ait été imposée. Son élaboration relève d'un processus social, politique et militaire long et dont les prémices remontent depuis la déclaration de la charte du Nord, publiée par l'artiste musicien Seydou Koné dit Alpha Blondy et qui proclamait la République du Nord. En regardant le déploiement de cette zone de confiance, son tracé suit à quelques nuances près celui dessiné à la une du journal *Le Patriote* n° 4267 en 2000 proche du parti du Rassemblement des Républicains (RDR) et dont les principaux leaders sont majoritairement originaires du Nord de la Côte d'Ivoire (Fig.1).

Fig 1: La division de la Côte-d'Ivoire par le patriote en décembre 2000



Ce flagrant découpage hasardeux de la Côte-d'Ivoire était une manière de préparer la conscience collective à accepter une éventuelle partition du pays, sur les bases d'une contestation des décisions de la cour suprême suite à l'invalidation de la candidature de Alassane Ouattara à l'élection législative de 2000, en application de la loi électorale². Cette esquisse de limite de cession enserrait l'ensemble des zones où le RDR avait une assise électorale forte et sûr d'y remporter la quasi-totalité des sièges à pourvoir à l'assemblée nationale.

En Afrique, d'une manière générale, et en Côte d'Ivoire particulièrement, les centres de diffusion des partis politiques se trouvent dans les régions d'où sont originaires leurs principaux leaders. C'est le cas du Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) de Henry Konan Bédié, du Front Populaire Ivoirien (FPI) de Laurent GBAGBO, du Rassemblement des Républicains (RDR) de Alassane OUATTARA et de l'Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (UDPCI) de feu Robert GUEI. Les centres de diffusion de ces principaux partis politiques sont respectivement le Centre d'où était originaire le tout premier responsable du PDCI (Félix Houphouët BOIGNY) et aujourd'hui Konan Bédié, le Centre-Ouest pour le FPI d'où vient Laurent GBAGBO, le Nord pour le RDR d'où est originaire Alassane

² Code électorale de l'année 2000.

OUATTARA et l'Ouest pour l'UDPCI de Robert GUEI. Ainsi, l'invalidation de la candidature du président du RDR et les contestations qui en sont résultées de la part des principaux responsables de ce parti ont été une manière d'exclure le grand nord du débat politique national. Il fallait donc matérialiser ce ressentiment « d'exclusion » des autorités judiciaires vis à vis de cette région dans le sol et sur la carte par une frontière de sécession qui séparait le Nord de l'ensemble du corps national. Cette situation marquera dès la fin de l'année 2000, la conscience collective nationale.

Aujourd'hui, à la faveur de la crise politico-militaire qui secoue la Côte d'Ivoire, le Nord est séparé du Sud par la zone de confiance jugée artificielle³ et dont certains acteurs politiques réclament la suppression. Pourtant sa mise en place n'est pas un hasard. Elle a été conçue consciemment ou inconsciemment par des ivoiriens eux-mêmes, produite à partir « *des négociations diplomatiques, des réalités militaires, des rivalités, des rapports de force et des alliances* » (Mbembé, 2005) entre les différents acteurs politiques et militaires.

Quelques repères intéressants méritent d'être rappelés sur cette partition de fait de la Côte d'Ivoire. En effet, en 1999 a lieu le premier coup d'Etat militaire de l'histoire de la Côte d'Ivoire moderne, par Robert GUEI, Général d'armée en plein débat sur la nationalité de Alassane OUATTARA candidat présumé à l'élection présidentielle d'octobre 2000 et adversaire potentiel du président Henry KONAN BEDIE. Ce coup d'Etat militaire s'est fait avec une partie des soldats qui ont prétexté du non-paiement de leurs soldes après leur retour d'une mission de maintien de la paix en Centrafrique pour le compte de l'ONU. Robert GUEI arrive au pouvoir avec pour mission selon lui « de balayer la maison ivoire » de toutes les déchirures qui existent entre les ivoiriens du Nord, ceux des autres régions du pays et les étrangers issus des pays de la sous-région suite à la contestation de la nationalité de Alassane OUATTARA par les juridictions ivoiriennes. Il dissout les institutions républicaines et crée un Comité National de Salut Public (CNSP). Dans la foulée, il forme un « gouvernement hybride » avec la participation de civils et de militaires, des principaux partis politiques sans le PDCI officiellement et la société civile. Alassane OUATTARA rentre de son exil en France. Cette année là (2000) marque aussi la fin de l'alliance entre le parti de Laurent GBAGBO (F. P. I) et celui dirigé alors par feu Djéni KOBENA (R. D. R) dont Alassane OUATTARA prend les rênes au congrès de 2000 à Treichville à l'issue duquel il se déclare candidat à l'élection présidentielle à venir (Octobre 2000) le 29 juillet 2000. Cette alliance de ces partis politiques d'idéologies opposées (Gauche et Centre) est dénommée Front Républicain. Dans leurs sillages, des organisations syndicales et des mouvements de jeunes proches de ces deux partis politiques alliés d'hier mettent fin à leur tour à leur alliance ou à la cohabitation entre leurs principaux responsables. Il s'agit notamment du syndicat étudiant : la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (F. E. S. C. I.) ou côtoyaient, le chef de la rébellion Guillaume SORO et celui des jeunes patriotes Charles Blé GOUDE.

Le PDCI évincé du pouvoir par le coup d'Etat militaire, est désorganisé aux premières heures de cet important événement. Son président Henry Konan BEDIE est en exil forcé en France, son secrétaire général (Laurent Dona FOLOGO) est fait prisonnier à la base militaire d'Akouédo, ses principaux cadres rasent les murs pour faire allégeance au nouvel homme fort du pays. C'était donc le moment ou jamais pour les autres partis politiques aspirant à la gestion des affaires de l'Etat, de prendre le pouvoir à la suite des élections qui devraient se tenir en octobre 2000, et de se mettre en ordre de bataille. Le Général ayant lui-même annoncé la mise en place des conditions nécessaires et adéquates à l'organisation de ces élections ouvertes à tous, dans un esprit d'équité, d'égalité et sans contestations.

Mais hélas, le goût de l'exercice du pouvoir finit par avoir raison du Général animé alors de bonnes intentions à la suite de son coup d'Etat. Il cède à l'appétit vorace, des honneurs et des privilèges et devient candidat à sa propre succession avec pour parti politique

³ Dont les limites font penser étrangement à celles parues à la une de Le Patriote n° 4267 de 2000.

Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire (U. D. P. C. I) et pour slogan de campagne « le candidat du peuple ». Il justifie cette candidature, par la nécessité selon lui de débaptiser son régime (junte militaire au pouvoir) et continuer les réformes qu'il avait engagée à l'issue des élections qui le consacraient. Dès lors, le Général GUEI n'était plus en odeur de sainteté avec ces « jeunes gens » avec lesquels il avait fait le coup d'Etat. Des complots sont dénoncés ça et là et les jeunes militaires sont accusés d'être les principaux instigateurs. Le complot de cheval blanc⁴, a marqué les esprits par l'importance des dégâts (matériels et immatériels) et par la violence des combats au domicile de Robert Guei dont les médias ont fait écho. Plusieurs de « ses soldats », sont faits prisonniers et d'autres par contre trouveront refuge⁵ au Burkina Faso. A l'issue de ce complot il trouvera les ressources nécessaires pour organiser les élections générales d'octobre 2000 sur les bases de la nouvelle constitution et de la nouvelle loi électorale qu'il venait de faire voter et adopter par le peuple ivoirien à la suite d'un référendum ou tous les partis politiques ont appelé leurs militants à voter « oui » en juillet 2000. Arriver aux choix des candidats, Henry Konan BEDIE et Alassane OUATTARA seront éliminés de la course pour diverses raisons. Le premier, pour sa non-présence aux examens médicaux devant le collège des médecins agréé à cet effet et le second pour nationalité douteuse. Le Général GUEI sera seul face à (Mel Théodore de l'Union Démocratique Citoyenne, Nicolas Dioulo indépendant, Francis Vangah Wodié du Parti des travailleurs et Laurent GBAGBO du Front Populaire Ivoirien, seul candidat de poids. A partir de cet instant, a commencé véritablement la désarticulation profonde de la Côte d'Ivoire à la suite d'une succession d'événements marquant un tournant important de la vie politique du pays.

Le dépouillement des résultats électoraux n'étant pas favorable au candidat organisateur (Général GUEI), il décide par tous les moyens de les confisquer en arrêtant leur proclamation par la commission électorale indépendante dirigée par Honoré Guié ex-président de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO).

Il s'autoproclame vainqueur face à son adversaire du moment Laurent GBAGBO. Les ivoiriens fatigués par des tentatives de coups d'Etat à répétitions, descendent dans les rues à l'appel de Laurent GBAGBO qui s'autoproclame à son tour vainqueur. Ce *mano à mano* politico-électoral aboutit au départ de GUEI du pouvoir qui se réfugie dans un premier temps à Toukouzou chez le prophète Papa⁶ nouveau, avant de regagner par la suite son village natal de Kabakouma dans l'Ouest du pays. Ces événements du 22 au 28 octobre 2000 ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile et militaire de la part de la garde du Général Camora dirigé par feu le sergent Boka Yapi, Brigade Rouge, Cosa nostra de Ibrahim Boubacar dit IB). Ces soldats mis en scène par Guei prennent aussi la route de l'exil respectivement au Bénin et au Burkina Faso pour y rejoindre la pléthore de soldats ivoiriens présents dans ces pays à la suite du complot du cheval blanc.

Laurent Gbagbo prête serment avec dans les rues d'Abidjan des cadavres de nombreux manifestants civils et militaires tombés sous les balles de la garde du Général GUEI à la suite du soulèvement populaire auquel s'est joint l'armée. Ces événements successifs ont permis la reconnaissance par la commission électorale de sa victoire et investit le 26 octobre 2000. Ce même jour, un charnier de 57 cadavres en putréfaction est découvert près de la Maison d'arrêt et de Correction d'Abidjan (MACA) à Yopougon⁷. Ce charnier sera l'un des éléments brandis par les insurgés actuels mués en rebelles pour justifier leurs actes. Le RDR dira même par la

⁴ Complot qui a lieu le 23 février 2000 et lors du quel il perd son cheval blanc et plusieurs de ses gardes de corps d'où le nom du complot du cheval blanc.

⁵ Parmi les soldats qui ont trouvé refuge au Burkina Faso le plus connu était TUO Fozé.

⁶ Personnalité dirigeant l'une des nombreuses sectes en Côte d'Ivoire et très fortement implantée en pays Allandjan et Adjoukro en zone lagunaire. C'était encore l'une des personnes que le général écoutait, un ami inconditionnel.

⁷ Grande commune située à l'Ouest d'Abidjan.

voix de son président que ce sont les militants de son parti qui ont ainsi été massacrés par la gendarmerie et qu'il fallait que la lumière sur cette affaire soit faite avant la participation de ce parti aux élections législatives à venir. Mais, la cour suprême invalide à nouveau la candidature d'Alassane OUATTARA à cette élection pour nationalité douteuse en application du code électoral.

Des menaces et des mécontentements sont proférés contre le déroulement du scrutin par les membres du RDR qui annonceront par la suite le boycott de cette élection. Un journal *Le Patriote* proche de ce parti affichera même à sa « une » une carte de la Côte-d'Ivoire divisée. Cet acte répréhensif est passé inaperçu par les ivoiriens qui n'avaient que les yeux tournés vers le scrutin et la proclamation des résultats qui devaient en sortir. Alors, pour permettre le déroulement de ce scrutin, Laurent Gbagbo décréta l'état d'urgence et imposa un couvre-feu du 4-10 décembre 2000. Après cette élection législative, la déchirure était profonde entre les ivoiriens (du Nord et des autres régions du pays) et entre les autres communautés de la sous région ouest africaine.

Alors, pour retrouver une paix sociale, un forum de réconciliation nationale réunissant tous les responsables politiques est organisé du 9 octobre au 18 décembre 2001 et reconnaît la nationalité ivoirienne d'Alassane Ouattara ainsi que la légitimité du gouvernement de Laurent Gbagbo. Le 5 août 2002, la formation d'un gouvernement d'union nationale regroupant toutes les formations politiques crédibles du pays, dont le RDR d'Alassane Ouattara voit le jour.

L'on croyait, avec la formation de ce gouvernement, à la fin des violences et des menaces d'une guerre civile définitivement écartées du paysage politique ivoirien. Une ruse pour mieux entreprendre les actions destabilisatrices du pays ou pour faire diversion ? Le 19 septembre, la tentative de coup d'Etat à Abidjan dégénère en soulèvement armé. Des attaques à Abidjan visent le cœur du pouvoir. La deuxième ville du pays, Bouaké et la principale ville du Nord, Korhogo, passent sous contrôle des insurgés. Le général Robert Gueï et le ministre de l'intérieur, Emile Boga Doudou, sont tués. Cet événement a abouti à la présente rébellion armée et qui milite en faveur du départ du pouvoir de Laurent GBAGBO. Les principaux commanditaires, de cette rébellion étaient, les « jeunes gens » de feu Robert Gueï partis en exil au Burkina Faso après l'échec du complot du cheval blanc dont il a été victime et à la suite sa déconfiture électorale.

L'enlèvement de la situation ivoirienne, après le coup d'Etat manqué, permet à la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) de créer un « groupe de contact » et de décider l'envoi d'une force de paix le 29 septembre 2002. A la suite de ces tractations politico-diplomatiques, les insurgés se regroupent en un mouvement dénommé Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire (MPCI), déclarent leur intention de renverser le régime en place. Après des combats à Bouaké, un cessez-le-feu accepté par tous y compris le Président Laurent Gbagbo, est signé le 17 octobre et des négociations entre les rebelles et le gouvernement commencent le 30 octobre. Ces débuts de négociations marquent une double reconnaissance de fait de la rébellion. Reconnaissance du Mouvement Patriotique de Côte-d'Ivoire (MPCI) et reconnaissance de fait de la zone qu'elle contrôle.

II. Zone de confiance, une frontière matérialisée ?

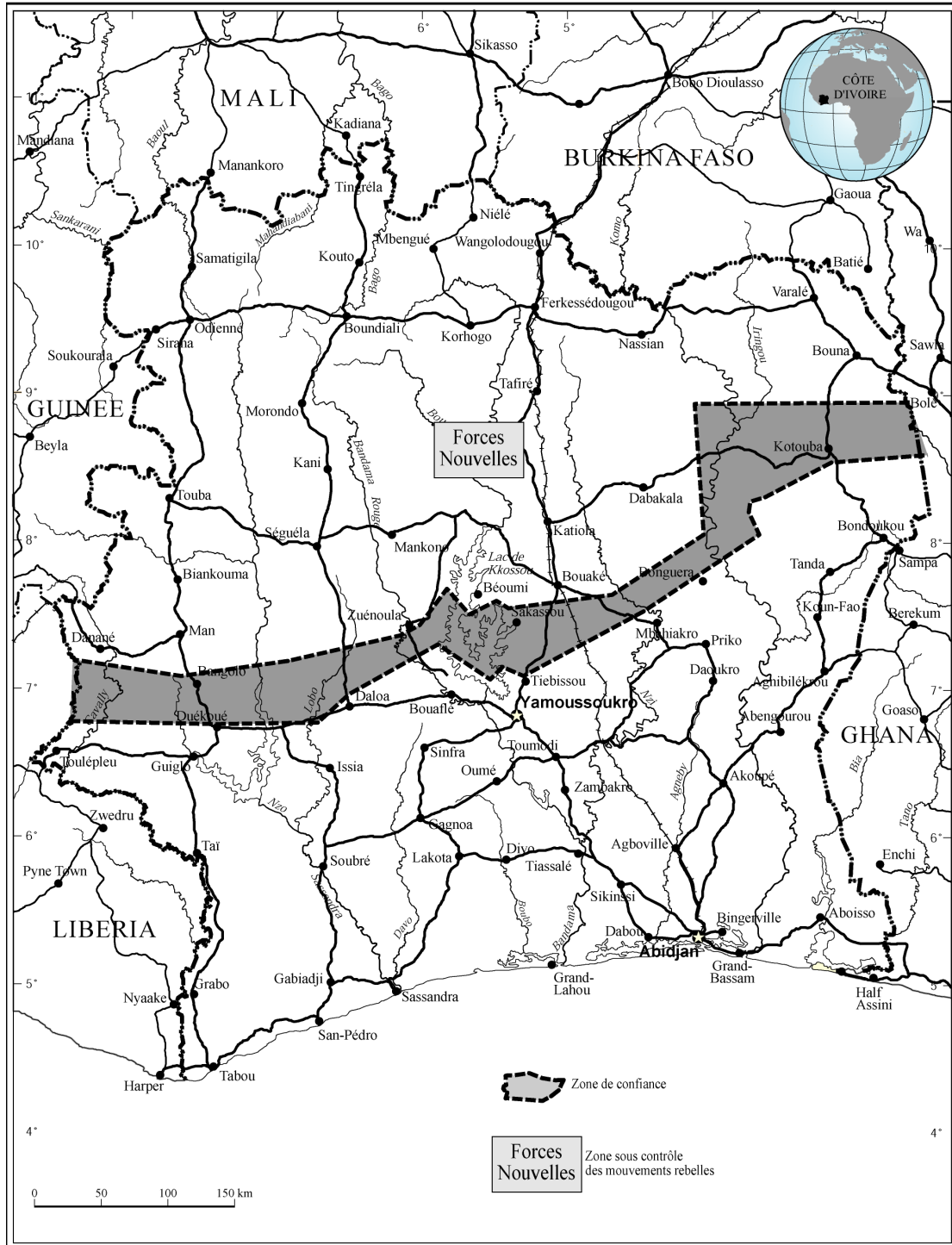
La frontière passe de l'abstraction de limite de la souveraineté nationale à la matérialité d'un territoire national, son "destin institutionnel" est : un objet géographique. Elle est convertie en réalité matérielle à la fois pour les membres de la communauté qu'elle enserre et pour le reste du monde. Elle est, pour cela, dotée d'attributs adéquats pour que sa fonction de ceindre et de délimiter puisse s'exprimer. La frontière devient alors une discontinuité géopolitique crédible et acceptée. Le processus de sa création, de son développement et de son maintien s'appuie sur la réunion de plusieurs réalités qui, enchevêtrées les unes aux

autres, lui donnent le statut d'éléments naturels, d'éléments intangibles (Vélasco-Graciet, 1998). Elle est liée à des institutions, des discours, des hommes, des uniformes et des marques matérielles. Chacune de ces matérialités renvoie à l'idée même de pays et de nation. S'agissant de la zone de confiance, sommes-nous devant une telle situation ? Sa matérialité sur la carte, confère-t-elle, à cette zone des attributs ? Donne-t-elle le statut de pays et nation aux deux entités territoriales qu'elle a fait émerger de l'espace ivoirien ?

Même si sa matérialisation est passée, entre autres, par la mise en place d'institutions : une militaire dans la zone sous contrôle de la rébellion et une civile et reconnue par les communautés nationales et internationales, il est oisif pour nous de parler de la zone de confiance comme un objet, géopolitique majeur. Mais il est important tout de même d'anticiper la question, car elle fait émerger deux territoires sur un même espace : une zone rebelle ou ex-assiégée et une zone progouvernementale. Entre ces deux entités territoriales, elle s'est déployé à la suite de la transformation de la mission initiale de l' "Opération Licorne", de la protection des ressortissants français et étrangers, complétée par le contrôle du cessez-le-feu du 17 octobre 2002 en la surveillance de la "ligne de non-franchissement" qui traverse le territoire ivoirien.

En mai 2003, les forces françaises, aux côtés de l'armée régulière ivoirienne, des forces rebelles et de celles de la CEDEAO, ont lancé une opération de sécurisation de l'Ouest ivoirien en proie à des violences et théâtre d'exactions, en créant une "zone de confiance" de 60 Km sur 40. C'est par la suite qu'elle a été déployée sur toute la longueur de la ligne de cessez-le-feu, pour « *garantir une paix précaire entre les forces gouvernementales et forces nouvelles (ex-rebelles)* » (Neyrac, 2005). Son élaboration et sa mise en place se fondent sur la recherche d'un consensus entre les belligérants afin de leur permettre de renouer avec le dialogue et se réapproprier le processus de paix, sous l'œil vigilant de l'armée française et des soldats de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (fig. 2).

Fig 2: Zone de confiance en Côte-d'Ivoire



La justification de sa mise en place s'est donc fondée sur des attributs que ces initiateurs lui ont ainsi donnés. La clarté et la précision de son déploiement apparaissent comme les conditions nécessaires pour qu'aucun doute ne soit possible, pour qu'elle devienne une évidence, un objet, un élément intangible incontestable. Cette "mise en évidence" s'est opérée, entre autres, par la recherche sans cesse renouvelée de la linéarité propre aux frontières et hérité du vocabulaire militaire « *front* » (Foucher, 2002). La zone de confiance à l'image de la *ligne frontière* devient alors une ligne ininterrompue, tracée avec vigueur, remplissant sa fonction essentielle de ceindre. Elle apparaît donc comme créatrice de deux

territoires nationaux que l'on peut englober « *d'un seul coup d'oeil sur une carte, qui donne la sécurité de la ligne qui coupe et qui se trace d'un coup de crayon* » (Vélocot-Gracier, 1998). Si les lignes frontières sont reportées sur des cartes et prennent une matérialité physique par la mise en place, sur le terrain, de bornes, la zone de confiance quant à elle, prend sa matérialité sur le terrain par la présence sur tout son long de soldats qui en font non pas une ligne de front mais une ligne de paix, de cessez-le-feu et de confiance. En revanche cette matérialité, fait d'elle une ligne d'arrêt visible d'un territoire taillé dans le vif de l'espace ivoirien et qui en délimite ses confins. Elle arrête le regard, elle coupe le paysage. Celui qui s'en approche aperçoit une cohorte de succession de véhicules de soldats avec sur leurs épaules les effigies des drapeaux de leurs différents pays d'origines, une succession de postes de douanes ivoiriennes et quelques éléments des forces nouvelles jouant les douaniers à des barrières. Mais cette « frontière de paix », ainsi matérialisée, est devenue de par son appropriation et l'exploitation du territoire Nord qu'elle a engendré, la négation de l'esprit de ses initiateurs. Elle est devenue une ligne de différenciation politique, fiscale, linguistique, que les réseaux marchands, les ex-rebelles et les acteurs de l'économie populaire et formelle exploitent. Cela nous permet-il de la considérer comme une frontière entre deux Etats ?

Nous disons que non, car malgré cette matérialisation, la zone de confiance demeure un épiphénomène dont profitent les seigneurs de la guerre pour leur enrichissement personnel et entretenir la situation de conflit qui prévaut dans le pays. Nuits et jours ils l'arparent à l'image des « pentières », sorte de mesure spatiale de la douane, pour faire respecter les normes de leur territoire en leurs confins.

III. Zone de confiance, mise en conscience

La mise en conscience de la matérialité de la zone de confiance a été un long processus que nous avons évoqué plus haut. Mais, au regard de son déploiement et suivant les étapes de sa mise en carte, elle est devenue un objet symbolique d'identification. En faisant surgir de l'espace ivoirien deux entités territoriales, elle suscite une sécession de fait du pays. Mais, fort heureusement, les habitants de ces deux entités territoriales, même s'ils sont séparés momentanément se reconnaissent encore en une identité nationale ivoirienne, un drapeau, un hymne national, un emblème, en une même équipe nationale « les éléphants » et militent encore dans les principaux partis politiques nationaux dont les sièges se trouvent à Abidjan.

De façon désordonnée, elle est apprise à l'école aux enfants inconsciemment par l'évocation de zone rebelle et de zone gouvernementale et selon l'expression populaire en zone gouvernementale « nous allons à l'école dans notre zone et eux c'est leur affaire ; qui leur a dit de faire une rébellion ». Elle est aussi encouragée et évoquée par les extrémistes de tout bord dans les grandes cérémonies qui devraient être nationales. C'est le cas de la célébration des festivités marquant l'accession du pays à la souveraineté nationale où des prises d'armes sont effectuées tant à Abidjan qu'à Bouaké. Dans les livres et dans les chansons elle n'est pas oubliée. Elle est mise en images (cartes stratégiques qui n'en sont pas), mise en récit (romans, articles de presses, récits de voyage), mise en représentation collective (cérémonies de commémorations nationales), mise en scène (jeux, chansons et là, elles sont légions). La mise en oeuvre de ces moyens de médiation faite autour d'elle a pour objectif, de faire entrer la zone de confiance et la session de fait du pays dans les esprits, de l'incorporer en quelque sorte aux connaissances géographiques et aux consciences collectives nationales et internationales. Ainsi, du côté où l'on se trouve, elle est investie « *d'affection, d'amour et de haine, de représentation de soi* » (Velasco-Graciet, 1998).

Si la zone de confiance crée un Nous et les autres, il n'est pas inutile de dire qu'elle a été conçue avec les accords des uns et des autres. Loin de résoudre le conflit ivoirien, elle

consolide une partition du pays. C'est cette situation que les seigneurs de la guerre mettent à profit pour réorganiser le corps territorial ivoirien. Un Nord pro-rebelles « des Autres » sous influences des pays soudano-sahéliens (Mali, Burkina Faso) et un Sud gouvernementale de « Nous » tourné vers « l'économie monde » avec pour plate-forme les ports et aéroports d'Abidjan et de San-Pédro.

La faille politico-spatiale ainsi créée, favorise une restructuration territoriale des échanges, une nouvelle forme de régulation sociale et économique et « la fuite de l'Etat » du microsystème territorial ivoirien avec de nouvelles dynamiques de dominations. Ces dynamiques de dominations et de temporalités sont dans le Nord ces micro-territoires de guerre gérés et créés par les responsables de l'ex-rébellion. Ce sont des micro-territoires administrés par les seigneurs de la guerre appelés com-zone pour ne pas dire commandant de zone. Dans la zone sous son influence, il joue à la fois le rôle, de préfet, de sous-préfet, de maire et de trésorier départemental s'occupe de la sécurité de ses administrés. Il est aussi juge, en un mot il est tout puissant. Les ressources tirées de l'exploitation des différentes zones remontent au sommet de la hiérarchie de l'ex-rébellion. Une autre donne de « géopolitique se met en place dans le cadre du ghetto stratégique » (Mbembé, 2005) qu'est devenue la Côte-d'Ivoire de « l'émancipation par la violence » (Neyrac, 2005).

IV. Appropriation et exploitation du « territoire de la guerre ».

Quelles peuvent être les conséquences en termes de pratiques et de relations socio-économiques de cette désarticulation de l'espace ivoirien par la zone de confiance sur les réseaux marchands, les acteurs individuels et les entreprises? Quels sont les effets de cette zone de confiance sur les façons de faire, de penser, de se déplacer des acteurs économiques tant nationaux que de la sous-région? Ces questions méritent d'être posées, car la Côte-d'Ivoire d'avant crise était le point d'interconnexion des réseaux marchands ouest-africains. Aujourd'hui avec la partition de faite du pays, ces réseaux sont privés de leur base d'approvisionnement qu'est Abidjan. Cette situation, œuvre de la zone de confiance, n'est-elle pas un handicap pour l'exercice de leurs activités ? Pour mesurer et apprécier l'impact global de ce phénomène sur les flux commerciaux, ce sont les espaces transfrontaliers Nord du pays et la zone enserrée par la zone de confiance qui nous ont parus comme de bons exemples pour répondre à ces questions. Cette échelle apparaît en effet commode car elle nous permet d'apprécier les échanges entre les différents acteurs et territoires à trois niveaux (proximité, courte distance et longue distance). Elle nous invite aussi à voir le comportement des réseaux malinké très entreprenant dans le commerce sous-régional en situation de crise. Chacun des niveaux d'observation de ces échanges possède ses propres caractéristiques, ses lieux-forts et ses acteurs (Nassa, 2006).

La matérialisation de la zone de confiance agit différemment sur ces trois niveaux d'observation des échanges. Changeons d'échelle et commençons l'observation des relations commerciales dans la zone par les échanges de proximité. Ce type d'échange se fait de proche en proche dans un espace où les lois qui devraient réglementer les échanges montrent leurs limites. Les relations sont de solidarité, de complémentarité et d'opportunité entre les villages environnants. Ces marchés liés aux flux de proximités sont des marchés ruraux frontaliers qui se caractérisent par leur périodicité et par leur appartenance à un circuit intégré. Ici, dans les villages transfrontaliers plus que dans n'importe quel autre village, il y a rencontre entre deux systèmes, l'un dépositaire d'une culture nationale fortement marquée par la matérialisation de la frontière sur le territoire et l'autre d'une culture locale ayant en charge de structurer et de gérer, entre autres, les rapports avec les villages environnants. Ainsi, quelle que soit la nationalité du voisin (ivoirien, burkinabé, malien, guinéen voire ghanéen) le système d'échange est schématiquement le même: échanges matrimoniaux, échanges économiques et

échanges symboliques. L'ensemble de ces échanges participe au principe de la réciprocité constitutive du fonctionnement du social. Il crée des alliances et des solidarités, met en rapport et en regard les villages pour venir conforter l'identité et le territoire de chacun. En fait, une égalité de traitement vis-à-vis de l'ensemble des villages appartenant ou non au territoire national ressort (Velasco-Graciet, 1998). La zone de confiance née du fait de la crise ivoirienne, n'a en aucun cas altéré ces pratiques et ces rapports sociaux entre les villages. Bien au contraire, les relations se sont accentuées alliant compassion et solidarité pour venir à bout des tensions alimentaires et humaines qui pourraient advenir. C'est ainsi que les marchés ruraux frontaliers ivoiriens ont été alimentés en produits manufacturés de premières nécessités en provenances des factoreries des pays voisins pour combler le vide laissé par les produits ivoiriens aux premières heures de la crise. A l'intérieur même de la zone de confiance, les populations rurales et urbaines ont profité de cette situation soit pour se ravitailler en produit bon marché soit pour écouler les matières premières agricoles en direction des pays de la sous-région. C'est ainsi que le Cacao, le café et le Bois sont acheminés au Burkina Faso où toutes les procédures douanières sont effectuées avant leur expédition vers le port de Lomé (Togo). Ainsi, des marchés liés au circuit de proximité au circuit courts, ce système a été largement utilisé.

A une échelle plus élevée, le commerce de longue distance a été très perturbé par la mise en place de la zone de confiance. Même si les ex-rebelles et le gouvernement ont mis en place des corridors économiques entre le Nord et le Sud pour faciliter les échanges et les activités des entreprises, des opérateurs économiques (nationaux et de la sous-région), la partition de fait du pays bouleverse le déroulement de la pratique du commerce et le fonctionnement des réseaux d'échanges. En effet, le long des frontières ivoiro-malienne, ivoiro-burkinabé et ivoiro-guinéenne, les relations sociales, économiques et culturelles transfrontalières étant un fait réel, « *l'outre frontière* » (Renard, 2002) est pour les frontaliers un espace d'appui et de complémentarité. La crise aidant, l'outre frontière est devenue un allié, une partenaire sur laquelle les réseaux malinké ont compté pour mener à bien le ravitaillement des différents marchés du Nord ivoirien. Ils ont alors fait usage de leurs relations sociales doublées de l'appartenance à la même religion (Islam) qui existent entre commerçants malinké de cet espace pour approvisionner l'ensemble des aires de commerce à partir du Ghana, du Togo, de la Guinée, du Nigeria, du Bénin et même de la « Côte-d'Ivoire utile » en transitant par le Burkina Faso et le Mali (Nassa, 2005). Ainsi, des produits agroalimentaires, des biens manufacturés et des hydrocarbures, provenant des pays précités et dont la Côte-d'Ivoire était le pourvoyeur attitré dans l'ensemble de la sous-région ouest-africaine, ont fait irruption sur les marchés frontaliers et dans les villes du Nord sous contrôle de l'ex-rébellion. Cette situation a été triplement favorisée à la fois par le gouvernement ivoirien, par les ex-rebelles et surtout par la capacité des réseaux marchands malinké à supporter les effets de la crise.

Le gouvernement ivoirien, prétextant de l'insécurité dans le Nord, avait usé d'une forme de pression pour étouffer la rébellion, en créant un blocus des approvisionnements en produits divers et nécessaires aux différentes zones. Pour les rebelles, majoritairement malinké, la non-distribution des produits ivoiriens dans leur espace de contrôle a été le scénario idoine pour se tourner vers d'autres sources d'approvisionnement pour ne pas se mettre à dos la population. C'est ainsi que, considérés longtemps comme des produits de bas de gamme par la population ivoirienne, les produits nigériens ont envahi les marchés du Nord de la Côte-d'Ivoire avec l'aide des commerçants malinké qui en contrôlent les transferts et distributions à travers leurs réseaux enracinés dans l'histoire et dans le temps. Les prix de ces produits défient toute concurrence. Les ex-rebelles prélèvent des taxes pour faire fonctionner leur administration et enrichir les chefs de guerre.

La zone de confiance, ligne d'arrêt visible d'un territoire taillé dans le vif de l'espace ivoirien et qui en délimite ses confins, produit une différenciation politique, fiscale, linguistique du corps territorial national, que les réseaux marchands, les ex-rebelles et les acteurs de l'économie populaire et formelle exploitent. Notre analyse de la situation ivoirienne montre que cette zone de confiance, matérialisée et vécue au quotidien a généré des effets socio-spatiaux spécifiques (côté les habitudes d'échanges et d'alliances). Elle a davantage rapproché les peuples du Nord ivoirien de ceux des pays soudano-sahéliens en matière d'échanges matériels et immatériels. En revanche, fondée sur des stéréotypes simples, sans cesse enrichis par les systèmes d'alliances mis en place, les populations des zones ex-assiégées affichent une identité nationale forte qui se "géographise" et possède une assise territoriale. Aucune remise en cause du système national n'est avancée et les prescriptions imposées par les seigneurs de la guerre sont rejetées. Ainsi, les déplacements obligatoires en matière d'éducation et, encore plus, de justice ou d'administration, se font toujours vers Abidjan, le cœur du pouvoir.

Conclusion

Ainsi pourrions-nous achever cette contribution en concluant que la zone de confiance apparaît comme créatrice de deux territoires nationaux, dans l'espace ivoirien. Elle est l'arrêt visible d'un territoire Nord taillé dans le vif de cet espace, en délimite ses confins, produit une différenciation politique et fiscale. Elle crée ainsi, un territoire de guerre qu'exploitent les réseaux marchands et les ex-rebelles. La zone de confiance est à la fois matérialisée par un ensemble de marquages et de discontinuités, et intériorisée par la vertu des représentations mentales auxquelles elle donne lieu. Sous le double effet de cette matérialisation et de cette intériorisation mentale, elle apparaît comme la fin "naturelle" d'un territoire national. Ainsi dotée d'attributs sensibles qui lui confèrent une présence physique, associée à un système de normes et d'institutions dont les effets viennent s'épuiser sur elle, elle engendre un ensemble de pratiques collectives spatialisées qui confortent sa matérialité et celle du territoire qu'elle enferme. En revanche, même si elle produit deux territoires, crée un « nous » et les « autres », les populations de ces deux zones affichent une identité nationale forte. Aucune remise en cause du système national n'est avancée. Et cela pour combien de temps encore ?

Bibliographie

- AGENCE FRANCAISE Pour le DEVELOPPEMENT, Paris.,2003-*Perspectives économiques et financières des pays de la zone franc*, Projections Jumbo, avril 2003-2004, 179 p.
- BACH D., 2003-Régionalisme et régionalisation à travers le prisme de l'aire Saharo-Sahélienne. In : Marfaing L et Wippel S, dir- *Relations transsahariennes aux XXe et XXIe siècles : un espace en constante mutation*, Paris, Karthala, p. 952-954.
- BACH D., dir., 1998-*Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*. Paris : Karthala, 291 p.
- BACH D., 1994-Afrique de l'Ouest : organisation régionale, espaces régionaux et régionalisme transétatique : les leçons d'un mythe. *L'Afrique politique*, Paris, p. 93-117.
- BENNAFLA K., 2003- Commerce, marchés frontaliers et villes-frontières en Afrique centrale. In : Pumain D, dir., *Villes et frontières*. Paris : Anthropos, p. 137-150 (Collection Villes).
- BENNAFLA K, 2002-Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux. In : Pourtier R., dir, géopolitiques africaines. *Historiens et géographes* : Paris, p 135-146
- BENNAFLA K., 1999-La fin des Territoires nationaux ? Etat et commerce frontalier en Afrique centrale. L'Etat en voie de privatisation. *Politique Africaine*, Paris, n° 73, p. 25-50.
- BIO G., 2003- L'impact de la crise ivoirienne sur le commerce régional. La Côte-d'Ivoire en guerre. Dynamique du dedans, dynamiques du dehors, le pétrole en Afrique, violence en Ituri, RDC. *Politique Africaine*. Paris, n° 89, p. 102-111

- DI MEO G., 1998-De l'espace aux territoires. Eléments pour une archéologie des concepts fondamentaux de la géographie. *L'information géographique*, Paris, n°3, p. 99-110
- FOUCHER M., 1991-*Fronts et frontières. Un tour du monde géopolitique*. Paris : Fayard, 2^e éd., 691 p.
- HERRERA J., 1997-*Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigeria depuis la dévaluation*. Paris : DSCN, DIAL, 95 p.
- IGUE J., 1995- *Le territoire et l'Etat en Afrique, les dimensions spatiales du développement*. Paris : Karthala, 277p.
- MBEMBE A., 2005-A la lisière du monde. Frontières, territorialité et souveraineté en Afrique. In : Antheaume B., Giraut F. Dir.-Le territoire est mort vive les territoires. Paris : IDR,p 47-77.
- NASSA D., 2006-*Les frontières nord de la Côte-d'Ivoire dans un contexte de crise*. Bordeaux : à paraître dans les cahiers d'outre mer, PUB.
- NASSA D., 2005-Commerce transfrontalier et structuration de l'espace au nord de la Côte-d'Ivoire. Thèse de doctorat, Université de Bordeaux 3, 336 p. dir : François BART et Koffi ATTA
- NEYRAC G., 2005-Ivoire nue, chroniques d'une Côte-d'Ivoire perdue. Paris, Jacob-Duvernet, 199 p.
- LABAZEE P., 1993-L'insertion des Malinkés du Kabadougou dans l'économie contemporaine. In : Labazée P., GREGOIRE E. dir.- *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Paris : Karthala, ORSTOM, p. 221-262.
- LABAZEE P., 1993-Les échanges entre le Mali, le Burkina Faso et le nord de la Côte d'Ivoire, In Labazee P., Gregoire E. (dir.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest, Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains* Paris, Karthala, ORSTOM, p. 125-174
- RENARD J.-P., 2002- La frontière : limite géopolitique majeure mais aussi aire de transition. In : Carroué L., Claval P et Di Méo G. dir- *Limites et discontinuités en géographie*. Paris : Sedes, p. 40-56.
- VELASCO-GRACIET H., 1998- *La frontière, le territoire et le lieu. Norme et transgression dans les Pyrénées occidentales*, soutenue en décembre 1998, Université de Pau et des pays de l'Adour, 506 p